



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 20 mars 2023 à 19 heures 30, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame Edith RUCHON, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 19

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

Absent excusé : M. PEYRE Bernard (pouvoir à M. RIGOUDY).

Absent : M. GROS Gérémy.

Secrétaire : Mme MOSNIER Dominique.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 20 février 2023 est approuvé en l'état et signé par Mme la Maire et M. AUTISSIER Bertrand, secrétaire de séance.

COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNAL

Madame Edith RUCHON, Maire, ne participant pas au vote, se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Luc LEICHER, Adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Edith RUCHON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable sur le compte administratif 2022, compte principal, qui fait apparaître :

- un excédent de 2 046 857,22 €uros en section de Fonctionnement,
- un excédent de 424 721,01 €uros en section d'Investissement,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la section d'Invest.	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture		Solde des Restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	+ 601 475.23 €		-176 754.22 €	+ 424 721.01 €	89 800 € 0 €	- 89 800 €	+ 387 921.01 €
FONCT	+ 1 645 661.84 €	0 €	+ 401 195.58 €	+ 2 046 857.42 €			+ 2 046 857.42 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement), et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	2 046 857.42 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
. affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	
. affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002)	0 €
Total affecté au compte 1068 :	2 046 857.42
Total à reprendre en 001 (dépense si négatif, et en recette si positif)	€ 0 €
	+ 424 721.01 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (compte 002) en dépenses de fonctionnement	/

BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 4 195 405 €
- Recettes : 4 195 405 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 3 079 162 €
- Recettes : 3 079 162 €

RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DU POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN PARTENARIAT AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION ET FRANCE VICTIMES 38 APRESS – 2023-2025

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du 8 janvier 2019 a souligné l'utilité d'un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie pour accompagner les victimes au dépôt de plainte.

Le développement de ce poste fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Les intervenants sociaux en police et en gendarmerie jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation, voire d'accompagnement à la plainte. Ils ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

Les communes du territoire se sont accordées pour cofinancer un poste d'intervenant social sur notre territoire qui sera porté par l'association France Victimes 38 APRESS. L'intervenant social interviendra au commissariat de police de Vienne et dans les brigades de Gendarmerie qui dépendent du ressort des communes du territoire.

Le financement du poste fera appel au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et se décomposerait de la manière suivante :

Financier	Montant de la subvention
Vienne Condrieu Agglomération	15 000 €
Vienne	5 000 €
Chasse-sur-Rhône	2 000 €
Pont-Evêque	2 000 €
Condrieu	1 000 €
Estrablin	1 000 €
Ampuis	500 €
Chonas-l'Ambellan	500 €

Chuzelles	500 €
Echalas	500 €
Eyzin-Pinet	500 €
Jardin	500 €
Les Côtes-d'Arey	500 €
Les Haies	500 €
Loire-sur-Rhône	500 €
Longes	500 €
Luzinay	500 €
Meyssiez	500 €
Moidieu-Détourbe	500 €
Reventin-Vaugris	500 €
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	500 €
Saint-Romain-en-Gal	500 €
Saint-Romain-en-Gier	500 €
Saint-Sorlin-de-Vienne	500 €
Sainte-Colombe	500 €
Septème	500 €
Serpaize	500 €
Seyssuel	500 €
Trèves	500 €
Tupin-et-Semons	500 €
Villette-de-Vienne	500 €

Les communes verseront leur contribution à Vienne Condrieu Agglomération qui reversera l'ensemble des financements des collectivités locales à France Victimes 38 APRESS.

La convention signée entre Vienne Condrieu Agglomération, les communes et l'Association France Victimes 38 APRESS a pour objectif la mise en place de permanences d'intervenant social dans les commissariats et gendarmeries dont dépendent les communes de Vienne Condrieu Agglomération.

Cette convention prenant fin en mars 2023 et au vu des résultats très positifs des trois premières années, il est proposé de la renouveler dans les mêmes conditions financières pour les trois prochaines années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le financement du poste d'intervenant social à hauteur de 500 € pour la Commune.
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir entre Vienne Condrieu Agglomération, France Victimes 38 APRESS et les 30 communes du territoire de l'agglomération,

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-057 en date du 15 novembre 2021 confiant à Mme la Maire des délégations,

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions suivantes :

- commande d'un montant de 6 970 € auprès de CJD pour la fourniture et la pose de radiateurs à l'école Montessori,
- commande d'un montant de 6 890 € auprès de CJD pour la fourniture et la pose de radiateurs à la Mairie,
- commande d'un montant estimé entre 4 000 € et de 5 000 € HT auprès du cabinet d'avocats Huglo Lepage pour la réalisation de la requête introductive d'instance concernant le projet de demi-échangeur,
- commande d'un montant de 1 350 € HT auprès de la Sarl Abéos Reprographie pour l'impression du bulletin municipal en 900 exemplaires,
- commande d'un montant de 11 692 € HT auprès de l'entreprise JBA Services pour la fourniture et pose d'appareils anti-tartre dans les bâtiments communaux.

Fin de la séance à 20 h 15.

Mme la Maire,

Edith RUCHON

Le secrétaire de séance,

Dominique MOSNIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dominique', written over a horizontal line.